



CBD



**CONVENTION ON  
BIOLOGICAL DIVERSITY**

Distr.  
GENERAL

UNEP/CBD/BSWG/6/Inf. 7

FRENCH ONLY

OPEN-ENDED AD HOC WORKING  
GROUP ON BIOSAFETY  
Sixth meeting  
Cartagena, Colombia, 14-19 February 1999

Note from the Secretariat

(This document is reproduced as received)

Remarks submitted by the Office International des Épizooties

**OFFICE INTERNATIONAL DES ÉPIZOOTIES**

Organisation mondiale de la santé animale World organisation for animal health Organización mundial de sanidad animal

**TÉLÉCOPIE**

FAX : 33 - (0)1 42.67.09.87

DATE: 08.02.99

Mr Veit Koester  
Président du Groupe de travail à  
composition non limitée sur le  
Protocole de Biosécurité  
Director National Forest & Nature Agency  
Ministry of Environment and Energy  
Haraldsgrade 53  
Copenhagen 2100  
DENMARK  
Fax: 0045.39.27.98.99

N/Réf. : JB/MR 30.039

NOMBRE DE PAGES (celle-ci comprise): 2

**Texte :**

Monsieur le Président

Les négociations relatives à l'établissement d'un Protocole de Biosécurité sont appelées à se conclure le 23 février prochain par l'adoption de cet instrument à Carthagène, en Colombie.

Le texte de négociation, tel qu'il résulte des travaux du groupe de travail que vous présidez et de conformément au mandat de la Conférence des Parties à la Convention de la Diversité Biologique, est centré autour de l'établissement d'une procédure d'accord, préalable aux mouvements transfrontaliers d'organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne.

Il apparaît à ce jour que le champ d'application de cette procédure est encore ouvert, et certaines options prévoient notamment l'exclusion des médicaments humains.

Je souhaite attirer votre attention sur les travaux en cours au sein de l'Office international des épizooties (OIE), pour ce qui concerne les médicaments vétérinaires. Vous n'êtes pas sans savoir que les pratiques relatives aux mouvements transfrontaliers de ces médicaments vétérinaires prévoient déjà dans la majorité, sinon la totalité des pays destinataires, des procédures détaillées d'évaluation sanitaires et écotoxicologiques.

En vue d'harmoniser ces pratiques, et de conduire à des règles actées au niveau international, telles qu'elles ont été développées par l'Organisation mondiale de la santé en ce qui concerne les médicaments humains, une réflexion a été initiée au sein de l'OIE dans le cadre des mouvements internationaux des médicaments vétérinaires.

En particulier, un groupe de travail de l'OIE sur la biotechnologie se penche actuellement sur les questions spécifiques liées aux produits à usage vétérinaire issus de cette technologie.

En conséquence, je souhaiterais que la Conférence des Parties à la Convention de la Diversité Biologique envisage la possibilité de confier à l'OIE le soin de prendre en compte les questions relatives à la sécurité sanitaire des mouvements internationaux de ces produits.

A défaut, le risque de voir proposées, par plusieurs instruments internationaux, des dispositions similaires ou identiques conduirait à une insécurité juridique préjudiciable à la sécurité d'emploi de ces produits.

En souhaitant beaucoup de succès aux négociations dont vous avez la charge, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



J. Blancou  
Directeur général

cc : Monsieur le Secrétaire exécutif de la Convention  
Canada (1.514) 288.65.88  
Monsieur Jean Paul Decaestecker, Conseil de l'Union européenne  
Belgique (32.2) 285.84.26